

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2026
N°DEL_2026_013**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Représentés : 2	Votants : 19
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 09 avril 2026	Date d'affichage : 09 avril 2026
--	----------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : ESPALIEU Aline représentée par Cécile LEGOUT, VABRE Fabien représenté par Jean-Luc DONEYS.

Madame Cécile CHARBONNEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Détermination des indemnités des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux n° ARR_2026_018, ARR_2026_019, ARR_2026_020 et ARR_2026_021 du 08 avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (<i>habitants</i>)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique ⁽²⁾
Moins de 500.....	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

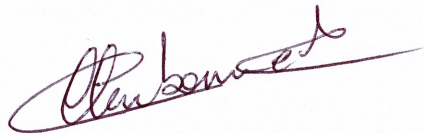
Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 11,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet immédiat.

Après délibération, la proposition est approuvée par 19 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

